



DÉPARTEMENT
85 - VENDÉE
ARRONDISSEMENT
de LA ROCHE-SUYON

COMMUNE
DE
Mortagne-sur-Sèvre

OBJET :

Baptême de rues
Agglomération d'Evrunes
et de St Hilaire de
Mortagne.

Convocation du
23 MAI 1975
Nombre de Conseillers
en exercice 22
Conseillers présents
22

Conformément à
l'article 56 de la loi du
5 Avril 1884, un extrait
du procès-verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie, le 05 06 75



C-ALC-113 IMP 010/11



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 28 MAI 1975

L'an mil neuf cent soixante quinze , le vingt huit
du mois de Mai , à 20 heures 30 , le Conseil
Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire
du mois de Mai sous la présidence de
Monsieur BROSSET, maire

Etaient présents: Messieurs BROSSET, maire ; BLOUIN, FROGE, BAR-
BONNEAU, BARRE, adjoints ; Mmes VILLENEUVE, BODET ; MM. JEAN-
NEAU, LOIZEAU, LE BAIL, MURZEAU, BARON, BUFFET, DIXNEUF, ROY,
RAMBAUD, JAUNET, RENAUDIN, RETAILLEAU, CHAUSSEE, BRIN, WERQUIN.

Secrétaire : M. WERQUIN.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Administration Communale et notam-
ment ses articles 47,5° et 48 a ;

Vu les propositions faites par les habitants
d'Evrunes et de St Hilaire pour la dénomination officielle
de certaines voies publiques des agglomérations d'Evrunes
et de St Hilaire de Mortagne ;

Entendu l'exposé du Maire rappelant les conditions
d'exercice du choix du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la
mesure proposée ;

Considérant qu'un crédit a été prévu au BP 1975
pour l'acquisition et la mise en place de plaques indica-
tives ;

Après en avoir délibéré, décide :

Les voies de la Commune ci-après désignées par
le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la
présente délibération recevront les dénominations offi-
cielles suivantes :

.../...



.../...



AGGLOMERATION DE ST HILAIRE DE MORTAGNE

- Voie N° 1 - Rue du Val de Sèvre
- Voie N° 2 - Rue de la Mélière
- Voie N° 3 - Rue du Calvaire
- Voie N° 4 - Rue de la paix
- Voie N° 5 - Rue du Bocage
- Voie N° 6 - Place de l'Eglise
- Voie N° 7 - Impasse de la Vergnaie

AGGLOMERATION D'EVRUNES

- Voie N° 1 - Rue Parthenaise
- Voie N° 2 - Rue du Querry
- Voie N° 3 - Impasse des Champs
- Voie N° 4 - Impasse des Jardins
- Voie N° 5 - Place des Prieurs
- Voie N° 6 - Place de l'Eglise
- Voie N° 7 - Place de la Lorette
- Voie N° 8 - Rue St-Léonard
- Voie N° 9 - Rue du Centre
- Voie N° 10 - Rue de la Nouvelle
- Voie N° 11 - La Vigne
- Voie N° 12 - Rue de la Promenade
- Voie N° 13 - Rue des Tilleuls
- Voie N° 14 - Rue de l'Ardillet
- Voie N° 15 - Rue de la Gare
- Voie N° 16 - Rue Beausoleil
- Voie N° 17 - Rue Bel Abord
- Voie N° 18 - Rue des Roches

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

G. BROSSE



*Vu p/valoir Réception
à la Roche le 30 juin 1975*

P/le Préfet

le Directeur

J. Bothouel

